



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 juin 2023

Séance ouverte à 18 heures 30 : 33 sociétaires présents

RAPPORT MORAL / INFORMATION DU PRÉSIDENT

Le président Jean pierre SIMON fait une rétrospective de la saison 2022/2023 et présente l'ordre du jour :

- ❖ POINT DE LA SAISON 2022
- ❖ RAPPEL SÉCURITÉ
- ❖ RAPPORT MORAL et FINANCIER
- ❖ PRIX DES CARTES
- ❖ RÉALISATION DU PLAN DE CHASSE
 - CHAMOIS
 - CHEVREUIL
 - MOUFONS
 - SANGLIER
 - LACHER DE GIBIERS 2023
- ❖ EFFORT COLLECTIF
- ❖ ORGANISATION DE MANIFESTATIONS
- ❖ SITE INTERNET ACCA
- ❖ DÉCLARATION DES ARMES (SIA)

Le Président rappelle les principales règles de sécurité et insiste sur l'importance de leurs respects, Il détail la règle de l'angle de tir de 30° et présente l'application sécurité « Protect Hunt et Land Share »

Il rappelle qu'avant chaque battue le responsable doit énoncer clairement, à tous les participants, les consignes de sécurité.

RAPPORT FINANCIER

Le trésorier fait état de la situation de trésorerie et présente le bilan financier de la saison 2022/2023

Sur les quatre dernières saisons l'ACCA a enregistré une baisse importante du nombre de ses adhérents chasseurs (de 67 à 52) ce qui a entraîné une perte de 1615€ par rapport à la saison 2019.

L'état de nos finances est sain et nous permet d'aborder la saison prochaine sans appliquer de hausse sur le prix des cartes 2023/2024.

Les sociétaires pourront retrouver le bilan détaillé de l'exercice dans l'espace « adhérents » de notre site internet.

L'approbation des comptes est votée par l'assemblée pour la gestion 2022/2023 .

SAISON 2023/2024 : Ouverture générale : Dimanche 10 septembre/ Fermeture 14 janvier 2024

Remise des cartes sociétaires: Vendredi 08 septembre 2023 à 18h30 salle de Freydane

=> RÈGLEMENT DES CARTES: PAR CHÈQUE

- Présentation OBLIGATOIRE de la validation et de l'assurance pour l'obtention de la carte. La charte de sécurité est à rapporter remplie et signée le jour de la remise.

Nous rappelons que le prix des cotisations est inchangé depuis 5 ans.

PRIX DES CARTES 2023/2024 :

- Sociétaire résident non participant à l'effort collectif: 180€
- Sociétaire + 70ans non participant à l'effort collectif : 100€
- Sociétaire non résident non participant à l'effort collectif: 420€
- Carte temporaire journalière : 15€ (à partir du 2^e weekend d'octobre)



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE CHASSE

Le RIC détermine

- les modalités de l'exercice de la chasse pour chaque gibier et les restrictions qui sont décidées en Assemblée Générale
- les modalités des invitations et de délivrance des se cartes de chasse temporaire ;
- les clauses relatives à la sécurité
- les sanctions statutaires autres que la suspension temporaire du droit de chasser et l'exclusion.

Aucune modification n'est apporté pour la saison 2023/2024. L'A G approuve sa reconduction.

Vous pouvez consulter et imprimer le RIC 2023 à partir de notre site internet ,Il vous sera également adressé par e.mail

PLAN DE CHASSE

Il est fait présentation du tableau des prélèvements de la saison 2022 et des attributions du plan de chasse 2023/2024

Les sociétaires retrouveront le tableau détaillé de tous les prélèvements de la saison 2022 dans l'espace « adhérent » du site internet : www.accarevelbelledonne.com

CHAMOIS :

Attribution 2023 : 13 bracelets

La chasse est organisée par équipe de deux personnes Comme la saison dernière, nous gardons la distinction des prélèvements en 3 classes distinctes.

Le contrôle des prélèvements se fera par Mr SIMON.JP, R. REVOLON, L. TURENNE et M. PIANTINO.

Un comptage d'échantillonnage aura lieu les secteurs Colon et Vaucher-Domènon le samedi 24 juin 2023 .

La chasse aux chamois est ouverte le lundi et mercredi sur le secteur «Colon» et lundi, mercredi et samedi sur le secteur «Vaucher - Donènon». La prise des bracelets se fait la veille chez Mr REVOLON Rémi. La personne qui prend le bracelet signe la fiche jointe « prise en charge des bracelets » et indique la présence d'éventuels accompagnateurs. La restitution devra être faite le jour du tour avant 20H au plus tard.

La feuille de contrôle devra être signé par le/les contrôleurs présents et par le tireur qui confirmera son accord.

Pour les règles de chasse, pénalités d'erreur de tir et sanctions se reporter au règlement de chasse.

d'Uriage, donc vigilance sur les nouvelles limites de notre espace de chasse L'attention est attirée sur la réduction de notre territoire Vaucher, une partie a été rétrocédé à l'ACCA de St Martin.

SANGLIER :

23 sangliers ont été prélevés sur la saison de chasse 2022.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration pour décider de prolonger cette chasse après le 14 janvier 2024 en fonction des décisions de l'UG ou de la préfecture.

CHEVREUIL :

Il a été fait présentation du tableau de chasse réalisé la saison dernière. Sur 17 bracelets : 4 bracelets ont été rendus. Pour la saison 2023/2024 , 17 bracelets chevreuils sont attribués.

Le chevreuil est une chasse de battue par équipe. Nombre d'équipe : 4 équipes .

Les responsables désignés sont : Mr REVOLON ; MR SIMON ; Mr RIBOUD ; Mr TURENNE

La chasse au chevreuil est ouverte le mardi, jeudi, samedi et dimanche plus le lundi de l'ouverture.

Rappel: la chasse par temps de neige est autorisée jusqu'au 30 novembre. A partir du 01 décembre par temps de neige, la chasse est autorisée seulement le samedi et dimanche.

Nous rappelons qu'il est obligatoire de récupérer la mâchoire inférieure des jeunes chevillards prélevés et de la remettre au contrôleur parfaitement nettoyée pour pouvoir obtenir un autre bracelet.

Le contrôle se fera par Mr VIANNEY LIAUD George ou Mr REVOLON Rémi.

Pour les règles de chasse en battue se reporter au règlement de chasse.



MOUFLON :

Sur 4 bracelets attribués en 2022, 2 bracelet a été rendu. Attribution 2023 : 4 bracelets.

La chasse aux mouflons est ouverte le mardi, jeudi et le dimanche, elle est organisée par équipe de deux personnes. Ouverture de la chasse aux mouflons par dérogation le 03 septembre 2023 et fermeture le 29 novembre 2023. Les bracelets devront être retirés chez Mr TURENNE Lionel.

Comme pour le chamois, les équipes qui auront prélevé un mouflon passeront après celles qui n'auront pas tué dans l'ordre des tours de la saison suivante. Il est autorisé le tir d'un agneau si le chasseur est en possession d'un bracelet mâle ou femelle adulte.

CERF

Un 12 cors de 191kg a tété prélevé par Lionel Turenne le 18/09/2022.

Il nous sera attribué **1 bracelet de faon** pour la saison 2023. Le cerf se chasse uniquement en équipe lors d'une battue. Le premier chasseur qui en a la possibilité peut le prélever.

Processus à respecter OBLIGATOIREMENT

- Le tireur appelle IMMEDIATEMENT son chef d'équipe
- Le chef d'équipe prévient IMMEDIATEMENT les trois autres chefs d'équipes et le président.
- Chaque chef d'équipe informe IMMEDIATEMENT tous les chasseurs de son équipe surtout s'ils sont en battue.
- On ne bouge pas l'animal de place avant de l'avoir bagué le bracelet est à récupérer chez Mr Simon (boite dédiée).

Le contrôle se fait uniquement par le Président

TETRA LYRE :

Comptage au chant 2023: Samedi 13 mai : comptage de 24 tétras recensés.

Comptage aux chiens: Samedi 19 Aout

Ouverture et attribution: Plan de chasse. En attente de l'arrêté préfectorale

Règles : voir règlement de chasse.

Rappel: L'oiseau doit être bagué et déclaré immédiatement. Le bout de l'aile (niveau coude) doit être remis au Président.

LACHER DE GIBIERS

Il sera procédé à trois lâchers de 10 faisans (date : voir règlement de chasse)

Comme l'année précédente Il a été décidé d'un lâcher de 6 couples de lièvres sur le secteur Colon. Le coût est de 1200€. Suivant les résultats observés nous reconduirons cette opération durant trois années. La chasse aux lièvres sera interdite cette saison.

CARTES ETRANGERS

Les cartes acceptées pour la saison 2023/2024 sont : Mrs COTTENCEAU JB – CAPONE JC - DARIZ J – CONTAT Ch- RAMADIER V – PALENZUELA JL -ACHARD L- AMORIN C .

EFFORT COLLECTIF

La journée « effort collectif » est programmée pour le dimanche 11 juin. Rendez-vous à 6h au carrefour des 4 chemins. La participation aux travaux permet d'obtenir une réduction sur le prix de base de la carte sociétaire. Nous terminerons par un moment de convivialité sur l'espace cabane des Carriers.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS.

Foire aux boudins : la deuxième manifestation a été une réussite. La prochaine édition se déroulera le samedi 17 février 2024. L'organisation nécessite la participation d'une quinzaine de volontaires, il est à souligner que l'engagement des sociétaires a été remarquables lors de la mise en œuvre de l'édition 2023.



JOURNÉE DE RÉGLAGE DES CARABINES

Elle sera organisée avec l'accord de la Mairie et de la gendarmerie : **Samedi 26 aout 2023**

- Permettre à chacun de vérifier son équipement
- Éviter les réglages sauvages dangereux
- Éviter les gênes sonores pour le voisinage
- Sécuriser la zone de tir

Journée ouverte aux chasseurs de l'ACCA d'Herbeys et de st Martin d'Uriage.

SITE INTERNET ACCA : www.accarevelbelledonne.com

Le site internet donne à l'ACCA une image moderne et valorisante. Il permet de présenter notre association, de suivre son actualité, et de faire connaître ses activités.

Un espace « Adhérents » est réservé aux chasseurs il est accessible avec un mot de passe. Vous y trouvez toutes les informations et tous les documents nécessaires à la pratique de la chasse.

Il permet de communiquer plus facilement et de vous informer en mettant à votre disposition un contenu complet sur la vie de l'ACCA

FORMATION SÉCURITÉ OBLIGATOIRE

Dans le cadre de la réforme de la chasse, le décret du 5 octobre 2020 a institué une formation obligatoire à la sécurité tous les dix ans et pour tous les chasseurs. D'ici à 2030, tous les chasseurs devront avoir passé une remise à niveau sur les règles élémentaires de sécurité à appliquer durant la chasse. Nous organiserons avec la FDCI une formation délocalisée à la mairie de Revel en 2024 pour les sociétaires des ACCA de Revel et d'Herbeys. Les inscriptions des personnes intéressées ont été relevées.

SIA : Les chasseurs doivent enregistrer leurs armes

La création d'un compte personnel est obligatoire pour conserver son droit à détenir des armes. La date butoir a été repoussé au 31 décembre 2023. Sont concernées les armes de catégories B et C.

Il est fait une présentation aux participants de la méthode de création d'un compte sur le site SIA

www.sia.detenteurs.interieur.gouv.fr et comment enregistrer une arme dans le râtelier.

L'assemblée vote une délégation de pouvoir au conseil d'administration pour prendre toutes décisions ou actes d'administration nécessaires au bon fonctionnement de l'association entre deux A.G.

Polaires personnalisées.

Nous proposons de faire confectionner pour chaque chasseur des vestes polaires personnalisées au logo de l'ACCA. Une majorité de l'assemblée est favorable à cette proposition. Une consultation de fournisseurs sera faite.

Séance levée à 20H30 , le vendredi 2 juin 2023.

Le Secrétaire: Rémi REVOLON

Le Président: Jean-Pierre SIMON

ACCA de REVEL Siège social : Mairie de Revel Le Bourg 38420 REVEL

Président :SIMON JP – 06 69 34 31 69. Vice président : PIANTINO M - 06 23 97 69 3

Siret : 779586510 00017. N°RNA : W381016074 .

Mail : accarevelbelledonne@gmx.fr / Internet : www.accarevelbelledonne.com